



# communiqué

No: 103  
No.:

DIFFUSION: POUR DIFFUSION IMMÉDIATE  
RELEASE: LE 18 DÉCEMBRE 1979

## CONVENTION DES NATIONS UNIES SUR L'ÉLIMINATION DE LA DISCRIMINATION À L'ÉGARD DES FEMMES

Le secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures, Flora MacDonald, et David MacDonald, ministre chargé de la Condition féminine, ont annoncé que le Canada a appuyé la Convention sur l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes, adoptée le 18 décembre par l'Assemblée générale des Nations Unies à New York.

L'une des réalisations marquantes de l'Assemblée générale de cette année, l'adoption de la Convention vient couronner plusieurs années d'effort, de collaboration et de négociation de la part des représentants de pays appartenant à des cultures et à des civilisations très diverses. La Convention, qui marque un jalon important dans la voie du partage égal des droits et des responsabilités entre l'homme et la femme, souligne à l'intention des gouvernements les objectifs à poursuivre dans les domaines politique, social, économique et culturel afin d'assurer l'avancement et le plein épanouissement des femmes.

Aux Nations Unies, le Canada a joué un rôle déterminant dans l'élaboration de la Convention en participant activement aux travaux des groupes et comités spéciaux mis sur pied à cette fin. Le gouvernement du Canada, qui a déjà indiqué son adhésion aux principes fondamentaux de la Convention, considère cette dernière comme un instrument susceptible de présenter un grand intérêt pour les Canadiennes. Comme une bonne partie des domaines visés sont de compétence provinciale, le gouvernement fédéral se propose d'entamer un processus de consultation avec les provinces afin d'examiner les possibilités que le Canada devienne partie à la Convention.